

**16 mai 2024**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 10 mai 2024

**Présents** : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT, Caroline GILBERT – **Chavagnes-en-Pailliers** : Eric SALAÜN pouvoir à Jacky DALLEY

**Secrétaire de séance** : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30  
Présents : 27  
Votants : 28  
Quorum : 16

**N° 123-24 – Désignation par élection de deux délégués suppléants au comité syndical du Syndicat Mixte du Vendéopôle du haut bocage**

Vu les arrêtés N° 2023-DCL-BCL-1434 et 1435 modifiant les limites territoriales de la commune des Essarts-en-Bocage et érigeant les territoires des anciennes communes de L'Oie et Sainte-Florence en communes séparées.

Considérant que le Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut-Bocage-Vendéen, créé par arrêté du Préfet du département de La Vendée n°02-D.R.C.L.E./2 – 558 en date du 08 novembre 2002, regroupe les Communautés de Communes du pays de Mortagne, du pays des Herbiers, du pays de Pouzauges, et du pays de Saint-Fulgent Les Essarts.

Considérant que ce Syndicat Mixte gère les quatre antennes du Vendéopôle du Haut-Bocage Vendéen : celle du pays des Herbiers située au niveau du lieudit La Belletière près de l'échangeur autoroutier des Herbiers, celle du pays de Mortagne située au niveau du lieudit L'Emonière près de l'échangeur autoroutier de La Verrie, celle de la Communauté de Communes du pays de Saint-Fulgent Les Essarts située à la Promenade le long de la RD137 et celle du pays de Pouzauges sur le site de Montifaut à Pouzauges.

L'article 6 de l'arrêté préfectoral portant statuts et l'article 7 de ses statuts stipulent que la représentation de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts est assurée au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte par cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants.

Considérant qu'il convient de remplacer deux membres suppléants qui ne sont plus élus.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Joël MERCIER et Jean-Pierre RATOUIT membres suppléants au Syndicat Mixte du Vendéopôle du haut bocage.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président,  
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).